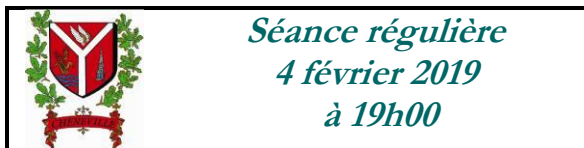


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 février 2019, à **19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Normand Bois et madame Nicole Proulx Viens

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 6 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2019-02-025**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2019-02-026**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

#### **3.1. Tirage – Sondage politiques Familiale et MADA**

Le maire procède au tirage des prix de participation, suite au sondage concernant les politiques Familiale et MADA. Il y a eu 51 répondants suite à l'envoi de décembre dernier. Alors, les gagnants sont :

- Un certificat de 100\$ de rabais sur une vidange par Épursol :  
Monsieur André Sabourin
- 2 certificats d'une valeur 150\$, donnant droit à une location du gymnase pour une fête :  
Madame Lise et Monsieur Gilles Noël  
Madame Caroline Patrice

- 5 cartes-cadeaux de 50\$ chez un des marchands locaux :

Metro : Monsieur Jean-François Lahaye  
Madame Carol-Anne Ladouceur  
Ulramar : Monsieur Jacques David  
Madame Emilia Chabot  
BMR : Monsieur René Deschênes

#### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois de janvier 2019.

#### **5. DOSSIERS À TRAITER**

##### **5.1. 2019-02-027**

##### **Journée des bibliothèques 2019**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une invitation à participer à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 1<sup>er</sup> mars prochain;

**ATTENDU QUE** les frais d'inscription sont de 22.00 \$ par personne, plus les taxes applicables;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la participation de madame Madeleine Tremblay, responsable de la bibliothèque à la Journée des bibliothèques 2019;

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les frais d'inscription pour un montant de 25.30 \$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacement;

#### **QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-70230-310.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.2. 2019-02-028**

##### **Participation Colloque de Zone Outaouais ADMQ – Directrice générale et adjointe**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et son adjointe sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**ATTENDU QUE** la Zone Outaouais de l'ADMQ organise un Colloque à l'automne, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités de l'Outaouais d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale, ainsi que son adjointe, madame Krystelle Dagenais, à participer au Colloque de la Zone Outaouais de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2019-02-029**

**Participation Congrès ADMQ – Directrice générale et adjointe**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et son adjointe sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**ATTENDU QUE** l'ADMQ organise un Congrès en juin, à Québec, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités du Québec d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale, ainsi que son adjointe, madame Krystelle Dagenais, à participer au Congrès annuel de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2019-02-030**

**Participation Congrès FQM - Maire**

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**ATTENDU QUE** le Congrès de la FQM a lieu tous les automnes à Montréal ou à Québec;

**ATTENDU QU'** il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.5. 2019-02-031

**Adoption Politique de harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les normes du travail (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**ATTENDU QU'** une copie du présent projet de programme a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

**QUE,**

Tous les employés de la municipalité soient informés de cette nouvelle politique, en vigueur dès maintenant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2019-02-032

**Adoption de la liste de prix pour 2019**

**ATTENDU QUE** les listes des prix de location de salles, des produits du bar, des produits en vente au bureau d'accueil touristique (BAT), des services offerts au département des loisirs et à la mairie doivent être mise à jour pour 2019;

**ATTENDU QUE** des listes des nouveaux prix pour chaque département ont été déposées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les listes des nouveaux prix soumises par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2019-02-033**

**Autorisation dépôt demande d'aide financière – Sécurité civile –  
Volet 2**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00 \$;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de la MRC de Papineau, soit Boileau, Bowman, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave & Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois, pour le volet 2 et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2019-02-034

**Autorisation d'affichage PIIA – 71-73, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 71-73, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour de l'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis d'affichage au matricule # 1683-87-7373.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.9. 2019-02-035

**Demande de dérogation mineure – 4, chemin du Domaine-des-Quatre-As**

**ATTENDU QU'** une demande a été présentée pour une dérogation concernant la construction d'une véranda qui a été effectuée sur la galerie existante sans avoir au préalable obtenu un permis de construction;

**ATTENDU QUE** la construction ne respecte pas les normes en vigueur en ce qui concerne les bâtiments en bande riveraine comme prescrit au règlement de zonage 2016-061, article 38, mais ne cause aucun préjudice à son emplacement actuel;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter cette situation dérogatoire et de revoir l'article auquel la situation déroge puisqu'il peut rendre certains bâtiments en bande riveraine dérogatoires au fil du temps;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la dérogation mineure au 4, chemin du Domaine-des-Quatre-As.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.10. 2019-02-036

**Régularisation chemin du Lac-Georges – Offre de service notaire**

**ATTENDU QUE** suite à la rénovation cadastrale, il y a lieu de régulariser la situation du chemin du Lac-Georges en faisant l'acquisition du lot 5 698 328 appartenant à Lucie Proulx (succession Raymond Proulx);

**ATTENDU QUE** la firme Robert & Associés Notaires propose ses services au coût de 800.00 \$ plus les taxes applicables et les frais de publicité pour le dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse l'acquisition de ce terrain pour la somme de 87.00 \$;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ce terrain;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme Robert & Associés Notaires pour la régularisation du chemin du Lac-Georges;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-12000-412 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2019-02-037**

**Projet Accessibilité au gymnase aux personnes à mobilité réduite – Soumissions**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité – Subventions d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), la municipalité a eu l'approbation pour une aide financière de 17 547 \$, soit 65% de l'évaluation du coût total du projet;

**ATTENDU QUE** le projet accepté, *Accessibilité au gymnase aux personnes à mobilité réduite*, prévoit l'installation d'un siège élévateur qui permettra d'accéder à la salle Danny-Legault;

**ATTENDU QUE** Clavelle Construction propose une première solution, laquelle nécessite la démolition d'un local et l'installation d'un Multilift pour un coût de 14 189.70 \$ plus les taxes applicables et les frais de démolition et d'aménagement du local;

**ATTENDU QUE** Clavelle Construction propose une deuxième solution, laquelle comprend l'installation d'une plate-forme inclinée de Delta au coût de 20 255.40 \$ plus les taxes applicables et les frais des travaux nécessaires pour remplacer la porte existante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la deuxième offre de Clavelle Construction au coût de 20 255.40 \$ plus les taxes applicables et les frais pour remplacer la porte existante;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 03-61040-000 et financée par la subvention d'EDSC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2019-01-038**

**Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-03-050;

**ATTENDU QUE** le Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale Madame Suzanne Prévost ou sa représentante, Madame Sylvette Lavergne à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2019-02-039**

**Autorisation paiement facture – François Gauthier arpenteur-géomètre - Acquisition de la montée Deschatelets**

**ATTENDU QUE** la résolution 2018-11-303 donne le mandat à François Gauthier, arpenteur-géomètre pour la description technique du chemin et de la virée de la montée Deschatelets et de procéder à des opérations cadastrales aux fins de l'acquisition;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation au montant de 3 820.00 \$ plus les taxes applicables et les frais de dépôt cadastrale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu



**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 4 728.05 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit remboursée par les propriétaires concernés, tel que stipulé à l'*Entente pour cession du chemin connu comme étant la montée Deschatelets.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande d'appui – Parc de l'Illusion Inc.**

**2019-02-040**

**Demande d'appui – Parc de l'Illusion Inc.**

**ATTENDU QUE** le Parc de l'illusion Inc. a été pensé dans le but de créer une attraction nouvelle dans la Municipalité de Saint-André-Avellin et d'apporter un essor économique du côté touristique de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** l'idée du Parc de l'illusion est née de la passion et du sens de l'observation de monsieur Yvon Charbonneau et de sa conjointe Diane, entrepreneurs et propriétaires du Camping Saint-André-Avellin;

**ATTENDU** le sérieux des entrepreneurs qui se sont adjoints l'aide de la firme Locynco Inc., spécialisée en développement et en gestion de projets;

**ATTENDU QUE** cette attraction sera réalisée sur 12 acres de terrain récemment acquis et adjacents au camping;

**ATTENDU QUE** ce projet est un des exemples de développement durable et de préservation de la nature et sera mis en place dans un environnement naturel qui sera préservé au maximum;

**ATTENDU QUE** ce projet nécessitera un budget de plus de 1 100 000.00 \$ en investissements au moment de sa création;

**ATTENDU QUE** l'investissement permettra la création d'emplois, dont notamment :

- Investissement permettant le développement économique de la région;
- Création de 4 emplois directs de par son opération dès son ouverture;
- Création d'emplois indirects de par son rayonnement touristique;
- Création d'emplois indirects par ses besoins qui seront comblés par des fournisseurs locaux;

**ATTENDU QUE** des demandes d'aide financière ont été déposées auprès de Tourisme Outaouais et de Tourisme Québec, et ce, en vertu du Programme régional en tourisme Outaouais 2016-2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le projet du Parc de l'illusion Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Demande de commandite – Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais**

2019-02-041

**Déjeuner bénéfice CENTRAIDE 2019 – Commandite**

**ATTENDU QUE** la troisième édition du déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais aura lieu le 15 mars 2019 dans plusieurs restaurants de Masson, Angers et de la Petite-Nation;

**ATTENDU QUE** pour notre secteur, un déjeuner aura lieu à la Villa du Bifteck de Chénéville;

**ATTENDU QUE** nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles :

- Commanditaire «majeur» au montant de 500.00 \$
- Commanditaire «partenaire» au montant de 150.00 \$
- En participant au déjeuner dans un des restaurants participants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite au montant de 150.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970 et soit financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2019-02-042

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 647 à # 10 680 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » pour la période du 1/01/2019 au 31/01/2019 et dont le total se chiffre à **86 846.45 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **23 377.26 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **110 223.71 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2019-02-043

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2019 au montant total de **15 909.95 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-02-044

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Suzanne Prévost, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.